



Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)



Séisme du 14 août 2021 et évasions en cascade : Le RNDDH interpelle les autorités pénitentiaires

3 septembre 2021

I. Introduction

1. Le 14 août 2021, les départements des Nippes, du Sud et de la Grand'Anse ont été dévastés par un séisme de magnitude 7.2 sur l'échelle de Richter. Des pertes humaines et matérielles énormes et un nombre jusque-là incalculable de personnes blessées ont été recensés.
2. Depuis cette catastrophe, le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH) monitor, à travers ses structures régionales, la situation sur le terrain, en mettant l'accent tant sur l'organisation de la réponse aux urgences, les distributions de l'aide humanitaire, que sur les réponses apportées par les autorités étatiques, aux problèmes que confrontent la police, la justice et la prison, dans les zones touchées.
3. Le présent document porte sur la situation des prisons civiles de *l'Anse-à-Veau*, des *Cayes* et de *Jérémie* qui n'ont pas été épargnées par le séisme ainsi que sur les différentes tentatives d'évasion et évasions qui ont été enregistrées.

II. Faits enregistrés le 14 août 2021 dans les prisons du grand sud

4. En tout premier lieu, il convient de souligner que de nombreux dégâts matériels ont été enregistrés dans les *trois* (3) prisons civiles localisées dans les départements rudement frappés par le séisme. Compte tenu du fait que les différents bâtiments qui abritaient les détenus-es du grand sud tombaient déjà en décrépitude, le RNDDH a pu constater des espaces endommagés, des murs effondrés partiellement, des cellules tassées, etc. De plus, d'autres dégâts provoqués par des détenus, ont aussi été enregistrés.

a) *Prison civile de l'Anse-à-Veau*

5. Le 14 août 2021, la Prison civile de *l'Anse-à-Veau* accusait au réveil, un effectif de *deux-cent-vingt-deux* (222) détenus dont *deux* (2) femmes.
6. Au cours du séisme, la porte d'*une* (1) des *huit* (8) cellules s'est ouverte. Les détenus qui s'y trouvaient sont sortis et se sont dirigés vers la cuisine où ils ont subtilisé des ustensiles. Ils s'en sont par la suite servis pour ouvrir les *sept* (7) autres cellules et permettre aux détenus-es

qui s’y trouvaient, d’occuper l’espace commun de détention. Plusieurs murs de cellules ont été endommagés et feu a aussi été mis à la prison. Mais, bien avant sa propagation, le feu a été éteint par des agents de la *Direction de l’Administration Pénitentiaire (DAP)* qui étaient de garde ce jour-là.

7. Des agents de la *Police Nationale d’Haïti (PNH)* appelés en renfort sont arrivés rapidement sur les lieux et ont aidé à contenir le mouvement.

8. Par la suite, il a été décidé d’éparpiller les *deux-cent-vingt-deux (222)* détenus-es qui étaient incarcérés à ladite prison. Les différents commissariats et sous-commissariats de la région ont d’abord été mis à contribution. Et, le lendemain, soit le 15 août 2021, au moins *cent-quatre-vingt-cinq (185)* détenus soit 84 % de la population carcérale de cette prison, ont été envoyés à *Petit-Goâve*.



Prison civile de l’Anse-à-Veau – 1^{er}/09/21

- ***Situation actuelle à la Prison civile de l’Anse-à-Veau***

9. Environ *un (1)* mois après le séisme du 14 août 2021, la situation à la Prison civile de *l’Anse-à-Veau* reste inchangée. Les cellules endommagées ne sont pas encore réparées et, seule *une (1)* cellule est fonctionnelle. Il s’agit de celle qui était affectée à la garde des femmes et filles.

10. Aujourd’hui, la Prison civile de *l’Anse-à-Veau* accueille *treize (13)* détenus-es soit *deux (2)* femmes et *onze (11)* personnes âgées. Les femmes sont gardées dans la cellule qui leur avait déjà été attribuée. Les hommes sont incarcérés dans un dépôt aménagé en cellule pour la circonstance. *Vingt-quatre (24)* autres détenus se retrouvent encore dans les commissariats du département.

11. Aucune mesure de renforcement de la sécurité du bâtiment déjà sévèrement endommagé n’est encore prise. Des agents affectés à la prison en question ont dû accompagner les détenus qui ont été transférés à *Petit-Goâve*.

b) Prison civile des Cayes

12. Le 14 août 2021, peu avant le tremblement de terre, la Prison civile des *Cayes* accusait un effectif de *huit-cent-trente-trois (833)* détenus-es. Les secousses provoquées par le séisme ont endommagé les murs d’enceinte de la prison qui sont aujourd’hui fissurés.

13. De plus, de nombreux détenus se sont soulevés. Ils ont mis le feu dans *sept* (7) des *seize* (16) cellules du bâtiment et ont profité de la pagaille créée par l'incendie pour s'échapper. Au moins *vingt-huit* (28) d'entre eux se sont évadés. Il s'agit de :

	Prénoms	Noms
1.	Issonel	Abichet
2.	Johnny	Charles
3.	Steevenson	Commerçant
4.	Jean Evens	Dagain
5.	Jean Roudy	Défaite
6.	Loving	Delica
7.	Etson	Denis
8.	Emmanuel	Devolière
9.	Marck Donald	Duvers
10.	Kervens	Félix
11.	Lamour	Fortune
12.	Heurison	Gédéon
13.	Oberson	Gerald
14.	Phaniel	Gerlus
15.	Edner	Grodron
16.	Mackendy	Henry
17.	Luckson	Hilaire
18.	Heurijean	Jean
19.	Bob	Mace Jeune
20.	Jeff	Macénat
21.	Jonas	Norzéus
22.	Durel	Orival
23.	Rosa	Pierre Michel
24.	Salomon	Rosier
25.	Mikenson	Valcin
26.	James	Vilsaint
27.	Kendy	Vital
28.	Florantz	Vital

Tableau 1

14. Suite à cette évasion, les responsables de ladite prison l'ont partiellement vidée de sa population. En effet, *cinquante* (50) parmi les détenus-es connus pour leur grande capacité de nuisance, ont été transférés à *Petit-Goâve*. Des agents de la DAP en poste à la prison, les ont accompagnés.

- **Situation actuelle à la Prison civile des Cayes**

15. Aujourd'hui, la Prison civile des Cayes accuse un effectif de *sept cent trente-neuf* (739) détenus dont *dix-neuf* (19) femmes et *dix-huit* (18) mineurs-es. De ce nombre, *quatre-vingt-huit* (88) hommes seulement sont condamnés.

16. En raison du fait que des cellules ont été endommagées par l'incendie du 14 août 2021, la nouvelle répartition des détenus est ainsi présentée : Les femmes et filles sont gardées au commissariat des Cayes, attenant à la prison. Les *deux* (2) cellules qui étaient affectées à la garde des femmes et filles sont aujourd'hui occupées par les personnes âgées. Les autres détenus sont gardés dans les *sept* (7) autres cellules encore fonctionnelles de la prison.

17. De manière générale, la Prison civile des Cayes est dans un mauvais état. N'ayant pas été récurée depuis quelque temps, elle dégage une odeur nauséabonde. Les responsables de leur côté ont du mal à faire face à cette situation, puisqu'ils ne disposent ni de matériels ni de produits de nettoyage adéquats.



Prison civile des Cayes – 1^{er}/09/21

18. Sur le plan sécuritaire les agents de la DAP affectés à la prison en question sont aidés par des unités spécialisées et par les agents de la PNH en poste au commissariat des Cayes.

- c) **Prison civile de Jérémie**

19. Le 14 août 2021, peu avant le séisme, la Prison civile de Jérémie accusait un effectif de *quatre cent quarante-sept* (447) détenus-es dont *douze* (12) femmes et *une* (1) mineure.

20. Les secousses provoquées par le séisme ont ouvert certaines portes de cellules qui n'étaient déjà pas très solides. Les détenus qui s'y trouvaient sont sortis et se sont dirigés vers la cuisine où ils se sont procuré des ustensiles en vue de démolir la prison. Ils ont aussi brisé les vitres du dispensaire et du greffe de la prison, avant de mettre feu dans certaines cellules. Cependant, le feu a été éteint avant sa propagation dans tout le bâtiment.

21. Les responsables de la prison ont rapidement fait appel à la *Direction Départementale de la Grand'Anse* qui, renforcée par des agents du *Corps d'Intervention pour le Maintien de l'Ordre* (CIMO) et de l'*Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre* (UDMO), leur sont venus en aide.

22. Pour ramener la paix dans la prison, les agents appelés en renfort ont dû faire usage de gaz lacrymogène. Les détenus de leur côté se sont servis des cadenas et d'autres ustensiles qu'ils avaient en leur possession pour affronter les agents de l'ordre. Plusieurs agents sont donc sortis blessés de ces affrontements. Parmi eux se retrouve le directeur départemental de la *Grand'Anse*, le commissaire divisionnaire Jean-Louis Paul MENARD qui a reçu un coup de cadenas au visage et a été blessé au bras par une lame de verre. Pour sa part, le responsable de la prison, l'inspecteur divisionnaire Hyppolite LAURENT est blessé au pied droit.

23. Dans le cafouillage qui s'en est suivi, le RNDDH a appris qu'au moins *deux* (2) détenus se sont évadés. Il s'agit de :

- Lucien JEAN MIL
- Gamaël JOSEPH

24. *Un* (1) détenu a reçu une balle à la bouche. Il s'agit de Lovensky SUFFRA. Il est âgé de *trente-et-un* (31) ans. Plusieurs autres détenus ont affirmé avoir été bastonnés par les agents de l'ordre.

25. De plus, la mineure incarcérée à la prison depuis le 9 mai 2021, a été violée dans la foulée. Elle est âgée de *dix-sept* (17) ans. Elle a affirmé avoir identifié son agresseur.

26. Le jour-même, les responsables de la Prison civile de *Jérémie* avaient décidé de transférer les *quatre* (4) principaux individus qui avaient été impliqués dans le soulèvement. Ils ont été acheminés dans un commissariat du département avant d'être retransférés à la prison.

- ***Situation actuelle à la Prison civile de Jérémie***

27. Aujourd'hui, la situation à la Prison civile de *Jérémie* n'a pas trop changé. Les portes des cellules ainsi que celle de la cuisine qui avaient été endommagées le 14 août 2021, ont été réparées. Cependant, aucune mesure de renforcement de la sécurité de la prison n'a été prise.

28. *Soixante-dix-huit* (78) détenus sont entassés dans une seule cellule ayant une capacité maximale d'accueil de *vingt* (20) personnes.

29. Il a aussi été rapporté au RNDDH qu'aucune recherche n'est encore engagée en vue de réapprehender les détenus qui se sont évadés.

III. Situation à Petit-Goâve

30. Au moins *deux-cent-trente-cinq* (235) détenus en provenance des prisons civiles de l'*Anse-à-Veau* et des *Cayes* ont été transférés à *Petit-Goâve* dont le commissariat converti en prison avait déjà la garde de *deux-cent-treize* (213) détenus.

31. Pour faire face à l'arrivée de ces nouveaux détenus, le responsable du commissariat de *Petit-Goâve* converti en prison, des responsables de la PNH et le ministère de la justice et de la sécurité publique, ont pris l'initiative d'utiliser le nouveau bâtiment de la Prison civile de *Petit-Goâve*, en construction depuis plusieurs années mais non encore remis aux autorités pénitentiaires par ceux-là qui sont chargés de sa construction.

32. Le bâtiment en question n'est pas encore éclairé malgré la présence sur les lieux de plusieurs panneaux solaires, des batteries et d'une génératrice. La sécurité n'est pas encore organisée.

33. Les détenus en provenance des prisons civiles de l'*Anse-à-Veau* et des *Cayes*, de même que ceux qui se trouvaient au commissariat de *Petit-Goâve*, soit un total de *quatre-cent-quarante-huit* (448) individus, ont tous été conduits au bâtiment en construction. Ils sont regroupés en fonction de leur provenance et *quatorze* (14) agents de la *Direction de l'Administration Pénitentiaire* (DAP) qui étaient postés à l'*Anse-à-Veau* et aux *Cayes*, assurent leur garde.

34. Une tentative d'évasion a été enregistrée dans la soirée du 17 août 2021 où des détenus en provenance des *Cayes* ont tenté d'utiliser un échafaud trouvé sur les lieux pour s'échapper. Les agents sur les lieux ont pu les maîtriser. Cependant, ces détenus ont été remis dans la même cellule d'où ils ont tenté de s'évader.

35. Quelques jours plus tard, soit dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre 2021, une évasion a été enregistrée à la Prison inachevée de *Petit-Goâve*. En effet, il était *deux* (2) heures du matin lorsque les *cinquante* (50) détenus en provenance de la Prison civile des *Cayes*, faisant usage des couvertures qui avaient été mises à leur disposition et de leurs habits, ont pu confectionner une corde pour se glisser le long du mur, à travers d'un trou qu'ils ont fait dans une grille qui se trouve au niveau du toit de la cellule.

36. Au moins *onze* (11) détenus étaient impliqués dans la préparation et la perpétration du coup. *Quatre* (4) d'entre eux ont été tués. Ils répondent aux noms de :

- Junior SAINT CYR
- Anthony FRANCIQUE
- Kerizareth RICOL
- Abraham ETIENNE

37. *Trois* (3 détenus ont pu s'évader. Il s'agit de :

- Ronald LUXAMAR
- Meilled PROSPERE
- Johnny ETIENNE

38. *Quatre* (4) détenus ont été réapprehendés. Ils répondent aux noms de :

- Peterson BAZILE
- Stanley PIERRE-LOUIS
- Soner GENEUS
- Sonson BENJAMIN

39. A l'appel réalisé par les autorités pénitentiaires après l'évasion, *quarante-trois* (43) des *cinquante* (50) détenus en provenance des *Cayes*, sont présents à *Petit-Goâve*.

IV. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

40. Les événements survenus dans les prisons civiles de l'*Anse-à-Veau*, des *Cayes* et de *Jérémie* le 14 août 2021, puis la tentative d'évasion suivie quelques jours plus tard de l'évasion enregistrées à la prison inachevée de *Petit-Goâve* doivent retenir l'attention pour plusieurs raisons :

- *Trente-trois* (33) détenus se sont évadés. Pourtant, les réapprehender ne semble pas constituer une priorité pour les responsables étatiques.
- Le mouvement carcéral qui a été opéré par les autorités pénitentiaires dans les prisons civiles de l'*Anse-à-Veau* et des *Cayes* au lendemain du séisme est de nature à causer d'énormes préjudices à tous ceux qui sont encore en situation de détention préventive. Ils ont en effet été conduits en dehors de leur juridiction de poursuite et sont aujourd'hui éloignés des membres de leur famille qui les soutiennent généralement.
- La situation est aussi très précaire pour ceux et celles qui se retrouvent encore dans des commissariats car, les centres de rétention ne sont pas équipés pour la réception, la garde et la gestion des personnes en attente de jugement ou condamnées.
- Les prisons civiles de l'*Anse-à-Veau*, des *Cayes* et de *Jérémie* ayant été partiellement saccagées le jour du séisme, leurs responsables ont décidé de désaffecter les cellules endommagées. Conséquemment, la capacité d'accueil de ces prisons s'est amenuisée. Pourtant, aucun travail de réaménagement n'a été enregistré. Aujourd'hui, les détenus-es qui s'y retrouvent sont gardés dans des espaces réduits et par ricochet, dans

des conditions inacceptables. Tel est le cas par exemple des *soixante-dix-huit* (78) détenus gardés dans une cellule pouvant en accueillir *vingt* (20), à la Prison civile de *Jérémie* ou celui des *sept-cent-trente-neuf* (739) détenus incarcérés dans *neuf* (9) cellules de la Prison civile des *Cayes*.

41. Par ailleurs, le RNDDH estime que la similitude dans le mode opératoire des détenus des prisons civiles de *l'Anse-à-Veau*, des *Cayes* et de *Jérémie* doit interpeller les autorités pénitentiaires. En effet, ils se sont tous dirigés vers la cuisine et ont mis le feu dans certaines parties des prisons. Il apparaît clair que tous les détenus savent qu'ils trouveront du matériel tranchant dans les cuisines. Et, cette facilité avec laquelle ils mettent le feu est très inquiétante car, elle laisse supposer que du matériel dangereux tel que briquet, allumettes, alcool, gaz, etc., leur est souvent – sinon toujours – accessible.

42. Sur la base de tout ce qui précède, le RNDDH recommande aux autorités pénitentiaires de :

- Réaménager les prisons endommagées par les détenus, en vue de les rendre fonctionnelles ;
- Renforcer la sécurité des différentes prisons du pays ;
- Retransférer les détenus aujourd'hui incarcérés dans les commissariats et dans la prison inachevée de *Petit-Goâve* ;
- Eviter de retransférer les détenus dans les cellules exigües du commissariat de *Petit-Goâve* ;
- Finaliser la construction de la prison inachevée de *Petit-Goâve* en vue de la rendre fonctionnelle ;
- Engager les recherches pour réappréhender les *trente-trois* (33) détenus qui se sont évadés de prisons depuis le 14 août 2021.